



# Ville de Saint-Denis

## Travaux sur Ruisseau Nord (aqueduc et voirie)

### *Questions et réponses*

---

**En date du 27 mai 2020**

**Q :** Quelle sera la durée des interruptions de l'alimentation en eau ?

**R :** Les interruptions ne dépasseront pas une journée de travail.

**Q :** Pour les personnes qui ont des animaux ?

**R :** Pour chaque interruption du service de l'aqueduc, un avis sera préalablement distribué dans les 24 ou 48 heures précédant l'interruption.

**Q :** Que sera-t-il fait pour le dénivellement entre les entrées charretières et la chaussée durant les travaux ?

**R :** Les dénivellements seront harmonisés pour garantir les accès aux propriétés.

**Q :** Quelle sera la largeur de la chaussée ?

**R :** Présentement, il y a une variation au niveau de la largeur. Dans le cadre des travaux, la largeur sera la même sur toute la longueur des travaux, soit 6.1 m. Les accotements seront à deux (2) pieds de chaque côté de la chaussée.

**Q :** Que va-t-il se produire avec nos boîtes aux lettres ?

**R :** Il est prévu que l'entrepreneur doit replacer tout ce qu'il déplace.

**Q :** Est-ce que le rang sera complètement fermé à la circulation ?

**R :** Non, sauf lorsque les travaux porteront sur le remplacement des ponceaux transversaux et les travaux d'asphaltage. Sinon, les travaux seront exécutés sur une voie de circulation à la fois, en alternance.

**Q :** Les ponceaux présentant des problèmes dus au gel et au dégel seront-ils remplacés ?

**R :** Oui sur la portion entre le chemin des patriotes et le ruisseau Laplante. Quatre (4) ponceaux problématiques seront changés sur la section entre le ruisseau et la Route de Michaudville.

**Q :** Les fossés vont-ils rester en place ?

**R :** Oui.

**Q :** Prévoyez-vous d'installer des dos d'âne pour ralentir la vitesse des voitures ?

**R :** Non, pas pour l'instant. Avant d'arriver à une telle solution, nous évaluerons d'autres avenues.

**Q :** Est-ce que le tracé et la largeur du rang vont changer ?

**R :** Non. La largeur sera uniformisée à 6.1 m.

**Q :** Qu'allez-vous faire avec la terre retirée des fossés ?

**R :** Elle sera réutilisée pour l'aménagement de la bordure des fossés.

**Q :** Est-ce qu'il y aura de la terre ou de la pierre à donner ?

**R :** Oui. Il faudra contacter l'inspecteur municipal, M. Clément Van-Lancker, aux coordonnées indiquées au bas du présent document.

**Q :** Allez-vous toucher au ponceau du ruisseau Laplante ?

**R :** Non. Il appartient au MTQ (Ministère des Transports du Québec)

**Q :** Quelle est la situation pour le camionnage en vrac ?

**R :** La priorité sera donnée aux travailleurs locaux.

**Q :** Allez-vous refaire les ponceaux des entrées privées ?

**R :** Non. Ils ne seront pas touchés. Ils sont de la responsabilité des propriétaires.

Clément Van-Lancker, insp. mun.

Ville de Saint-Ours

450-785-2203, poste 101

[travauxpublics@saintours.qc.ca](mailto:travauxpublics@saintours.qc.ca)